

APPELS MONDIAUX

Janvier 2008

Un appel de votre part aux autorités peut aider les victimes de violations des droits humains dont les cas sont décrits ci-après. Grâce à vous, un prisonnier d'opinion ou une personne « disparue » peuvent recouvrer la liberté, la torture peut cesser, une exécution peut être évitée. Chaque appel compte.

SOMMAIRE

<i>Libye</i>	2
<i>Rwanda</i>	3
<i>Géorgie</i>	4

LIBYE

Incarcééré pour avoir planifié une manifestation

IDRISS BOUFAYED, défenseur des droits humains, est détenu dans la prison d'Aïn Zara, à Tripoli. Il a été arrêté en février 2007 après avoir planifié une manifestation pacifique dans la capitale. Son procès est en cours. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

Quand il vivait en Suisse, où il avait le statut de réfugié, il avait publiquement critiqué les autorités libyennes. Il s'est rendu en Libye en septembre 2006 après avoir obtenu un passeport et reçu de l'ambassade de Libye à Berne l'assurance qu'il ne courrait aucun danger s'il retournait dans le pays. Il a cependant été arrêté le 5 novembre 2006 et maintenu en détention au secret jusqu'à sa libération, le 29 décembre. Aucune charge n'a été retenue contre lui.

Début février 2007, Idriss Boufayed et trois autres hommes ont mis en ligne sur des sites Internet étrangers des informations concernant une manifestation qu'ils projetaient d'organiser à Tripoli. Elle devait avoir lieu le 17 février afin de commémorer des événements qui s'étaient déroulés un an auparavant : des manifestants avaient été blessés et d'autres tués par les forces de sécurité à Benghazi. Le 16 février, Idriss Boufayed a été arrêté à son domicile à Gheryan.

Il a été inculpé avec 13 autres hommes de plusieurs infractions, notamment de possession d'armes, d'incitation à manifester et de communication avec des puissances ennemies. Le procès a été transféré devant une nouvelle juridiction, la Cour de sûreté de l'État, créée en août 2007 et chargée de juger les affaires politiques.

Veillez écrire aux autorités libyennes pour leur demander la libération immédiate et sans condition d'Idriss Boufayed puisque cet homme est un prisonnier d'opinion.

Envoyez vos appels au Guide de la révolution, le colonel Muammar Kadhafi :

Excellency Mu'ammar al-Gaddafi, Leader of the Revolution,

Office of the Leader of the Revolution,

Tripoli, Libye

Courriel : info@algathafi.org

Formule d'appel : Excellence,

Légende photo :

Idriss Boufayed

© NCLLO

RWANDA

Un défenseur des droits humains emprisonné

FRANÇOIS-XAVIER BYUMA, défenseur des droits humains et président de l'organisation non gouvernementale (ONG) Turengere Abana, a été condamné à une peine de dix-neuf ans de prison à l'issue d'un procès manifestement inique. Le juge qui a présidé son procès avait été désigné par cette ONG comme étant l'auteur d'un viol.

Turengere Abana, qui enquête sur les violations des droits des enfants, y compris sur des cas de violences sexuelles, a rendu publics les résultats de ses investigations sur cette affaire de viol en mai 2007. Dans son rapport, l'organisation indiquait qu'une jeune fille de dix-sept ans avait été violée par ce juge, qui préside un tribunal *gacaca* (juridiction populaire) dans le secteur de Bilyogo, à Kigali, la capitale.

Le 3 mai, François-Xavier Byuma a reçu une convocation de ce tribunal. Il a été accusé d'avoir reçu un entraînement à la manipulation d'armes à feu, agressé une femme tutsi et participé à une attaque. Le procès a eu lieu le 13 mai.

François-Xavier Byuma a récusé le président du tribunal mais sa requête a été rejetée. Amnesty International a reçu des informations signalant qu'au cours de deux audiences distinctes, des personnes appelées à témoigner par l'accusation ont fait des déclarations extrêmement douteuses et que le tribunal a empêché François-Xavier Byuma de faire comparaître tous ses témoins. Il a été condamné le 27 mai. Il a fait appel de sa condamnation et de la peine prononcée mais son recours a été rejeté le 18 août. En refusant de laisser les témoins de François-Xavier Byuma faire leurs dépositions, le juge a privé cet homme de son droit à un procès équitable devant une autorité judiciaire indépendante et impartiale.

Veillez écrire aux autorités rwandaises pour leur demander d'annuler la décision rendue en appel contre François-Xavier Byuma ainsi que la peine à laquelle il a été condamné, et de lui permettre de bénéficier d'un nouveau procès cette fois pleinement conforme aux normes internationales d'équité.

Envoyez vos appels à la secrétaire exécutive du service national des juridictions gacaca :

Executive Secretary of the National Service of Gacaca Jurisdictions,
Mme Domitile Mukantaganzwa,
National Service of Gacaca Jurisdictions, BP
1874, Kigali, Rwanda

Fax : +250 586 647

Formule d'appel :

Madame la Secrétaire Exécutive,

Légende photo :

François-Xavier Byuma © DR

GÉORGIE

Qui est responsable du meurtre de Sandro Girgvliani

SANDRO GIRGVLIANI, qui occupait un poste haut placé dans le secteur bancaire, est mort en janvier 2006 des suites de coups infligés par des agents du ministère de l'Intérieur. Quatre fonctionnaires ont été inculpés et condamnés à des peines allant de sept à huit ans de prison, mais Amnesty International craint que ceux qui avaient ordonné ces violences n'aient échappé à la justice.

Le 27 janvier 2006, des agents du ministère de l'Intérieur ont enlevé Sandro Girgvliani et son ami Levan Bukhaidze ; ils les ont emmenés dans le village d'Okrokana, non loin de Tbilissi, la capitale, et les ont roués de coups. Levan Bukhaidze a survécu mais Sandro Girgvliani est mort des suites de ses blessures. Son corps a été retrouvé le lendemain à proximité d'un cimetière de la région.

Selon des sources non officielles, les deux jeunes hommes ont été enlevés et passés à tabac à la suite d'une altercation, plus tôt dans la soirée, avec des hauts responsables du ministère, dans un bar du centre de Tbilissi.

En mars 2006, le ministre de l'Intérieur a annoncé que le meurtre de Sandro Girgvliani avait été élucidé et que quatre suspects avaient été arrêtés. Or, compte tenu des allégations selon lesquelles les passages à tabac avaient été ordonnés par des responsables du ministère de l'Intérieur, des organisations de défense des droits humains ont demandé que l'enquête soit approfondie.

Une proposition de résolution déposée par des partis d'opposition qui demandait l'ouverture d'une enquête spéciale sur ce meurtre a été rejetée par le Parlement en février 2007.

Veillez écrire aux autorités géorgiennes pour leur demander de lancer une enquête impartiale, indépendante et exhaustive sur les allégations selon lesquelles les quatre fonctionnaires condamnés pour le meurtre de Sandro Girgvliani ont agi sur ordre de hauts responsables du ministère de l'Intérieur, notamment ; demandez-leur également de veiller à ce que toute personne, quelle qu'elle soit, soupçonnée d'avoir ordonné ces crimes soit traduite en justice.

Envoyez vos appels au président :

President Mikheil Saakashvili, Office of the President of Georgia,
7 Ingorokva, 0105 Tbilisi,
Géorgie

Fax : +995 32 99 96 30 / 99 08 79

Courriel : office@presidpress.gov.ge

Formule d'appel : Monsieur le Président,

Légende photo :

La mère de Sandro Girgvliani avec une photo de son fils © AI

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Worldwide Appeals. January 2008.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – décembre 2007.
